BULLETIN MUNICIPAL

LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

DÉCEMBRE 2024

RETROUVER LE SITE DE LA CHAPELLE D'ALIGNE EN SCANNANT CE QRCODE

OU

EN TAPANT SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE :
https://lachapelledaligne.com

EDITO DU MAIRE

Tout d'abord, je vous adresse mes vœux les meilleurs pour cette année 2025.

L'année 2024 fini avec de sombres perspectives financières au niveau de l'Etat : les déficits budgétaires ainsi que la dette doivent être réduits.

Cela ne sera pas sans conséquences pour les communes qui à termes verront leurs dotations diminuées si le projet de loi de finance proposé par le gouvernement Barnier avait été voté, la commune perdait 10 000 €.

Nous devons maitriser nos dépenses de fonctionnement, et nos investissements doivent être pertinents : la réduction des gaz à effet de serre est l'enjeu important pour l'avenir, les aides sous forme de subventions sont fléchées sur l'économie d'Energie : diminution de l'utilisation des combustibles fossiles et isolation.

Au regard de cette évolution, la commune remplacera le système de chauffage actuel de l'école, du restaurant scolaire, de la mairie et du logement attenant. Les bâtiments sont chauffés au fioul et au gaz.

Un réseau de chaleur au bois granulés va être installé pendant les vacances scolaires d'été 2025.

Les fenêtres et les portes extérieures de l'école (qui datent de 1949) seront changées, les combles seront isolés et l'éclairage LED sera installé.

Ces bâtiments seront également mis aux normes au niveau de l'accessibilité pour les handicapés.

Autre sujet : Le nombre de naissances sur la commune diminue passant de 25 en 2022, 12 en 2023 puis 14 en 2024.

Le nombre d'élèves diminue chaque année.

Notre projet de construction de 10 logements sociaux et de 28 terrains à bâtir viabilisés au niveau de la Promenade a pour objectif d'attirer de nouvelles familles primo-accédants qui permettront, je l'espère de maintenir le dynamisme démographique de notre commune.

Nos commerces, la présence médicale avec l'installation de Mme Corpel et Mme Letoux, orthophonistes, et en janvier l'arrivée de M et Mme Karas, kinésithérapeutes offrent un panel de service à la population du territoire et met en valeur l'attractivité de la commune. Ces éléments, à mon sens, permettent d'envisager l'avenir local avec optimisme.

Philippe DESLANDES, le Maire

ETAT CIVIL

LES NAISSANCES

Naël TEJ 14/01/2024
Lou BOURGOIN 27/04/2024
Matthew FUMARD 21/05/2024
Elise MOTTAIS 26/07/2024
Adèle MOTTAIS 26/07/2024
Leeroy EPINEAU BOUSON 22/08/2024
Mathis BESNARDEAU 06/09/2024
Séréna GAUTIER 27/09/2024
Iris GAUTIER 27/09/2024
Melina PANCHEVRE 28/10/2024
Aaron FRÉMAUX 12/11/2024
Brayan PIVERT 13/11/2024

LES MARIAGES

M CHARRON et Melle MARTIN 09/03/2024
M HIRET et Melle NAULET 18/05/2024
M CHOTARD et Melle POIGNANT 25/05/2024
M CHAPLET et Melle BAPTISTE 15/06/2024
M BLANCHARD et Melle DEVRIEUX 13/07/2024
M MARTIN et Melle MAHE 20/07/2024
M BOUFFLET et Melle LABALETTE 24/08/2024
M MARECESCHE et Melle GRASSET 05/09/2024
M CHAUDET et Melle ROISNET 07/09/2024
M HARDOUIN et Melle JACQUELIN 14/09/2024

LES DÉCÈS

Madame Florence LEMIALE 2/01/2024
Monsieur Rémy BRUNET 15/01/2024
Monsieur Max VAIDIE 08/03/2024
Madame Françoise PREZELIN 23/03/2024
Madame Odette CHOVELLIER 21/04/2024
Monsieur Frédéric FILOCHE 26/06/2024
Monsieur Richard VANLOOT 04/07/2024
Monsieur Alic VESTRIS 13/08/2024
Monsieur Jérôme MAILLÉ 3/10/2024

CALENDRIER DES FETES 2025

COMICE

- 15 Mars Loto du comice
- 30 et 31 Aout Comice

USCA

- 5 Avril Soirée du Club
- 7 Juin Tournoi des familles
- 6 Septembre Tournoi école de foot

LES AMIS REUNIS

- 1er Mars Assemblée générale
- 13 Juin Barbecue
- 14 Novembre Choucroute

LES GUIBOLL'RUN

- 1er Mars Loto
- 6 et 7 Septembre La Guiboll'run

GENERATION MOUVEMENT

- 8/01 Belote
- 23/01 Assemblée générale
- 12/02 Belote-tarot
- 13/02 Pot-au-feu
- 22/02 Loto
- 12/03 Belote-tarot
- 19/03 Belote
- 9/04 Belote interclub
- 23/04 Belote-tarot
- 14/05 Belote
- 3/06 Pêche pique-nique
- 11/06 Belote-tarot
- 18/06 Concours de pétanque
- 9/07 Belote-tarot
- 13/08 Belote-tarot
- 10/09 Belote
- 25/09 Repas des dizaines
- 8/10 Belote-tarot
- 22/10 Belote
- 12/11 Belote-tarot
- 10/12 Belote-tarot
- 11/12/2025 Repas de Noel

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR 2024-2025

Titulaires : Jeusseaume Camille CM2 ; Nicolas Calista CM2 ; Touchet Levy CM2 ; Liot Julia CM1 ; Bourgy Rafael CM1 ; Perdrieux Soline CM1

Suppléants : Goberville Ezio CM2 ; Stéphan Léandre CM2 ; Forestier Tim CM1 ; Pelouin Juliette CM1 ; Desnoes Candice CM1.

VIE COMMUNALE : LES FINANCES

LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE EN QUELQUES LIGNES

Les dépenses réalisées entre le 1er janvier et le 10 décembre chaque année depuis 2020

CHAPITRES	2024	2023	2022	2021	2020
DEPENSES GENERALES (ELECTRICITE, EAU, TELEPHONE, ASSURANCE, ETC…)	292034	283500	245068	226488	212744
CHARGES DU PERSONNEL	467331	462259	436366	429925	386688
CHARGES DE GESTION (SUBVENTIONS, INDEMNITES DU CONSEIL MUNICIPAL, ETC…)	63850	107744	67603	56974	70992

Les recettes réalisées entre le 1er janvier et le 11 décembre chaque année depuis 2020

CHAPITRES	2024	2023	2022	2021	2020
REMBOURSEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES	54828	18083	23680	24399	36268
CANTINE-CONCESSIONS, ETC…	101654	130046	118379	115858	109354
IMPOTS ET TAXES	60579	63023	49970	55072	61631
FISCALITES	489037	462799	425561	401771	402914
DOTATIONS	375349	363400	323473	365855	344085
LOCATIONS DES SALLES - LOYERS	41973	36206	40753	27897	25659

LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE EN QUELQUES LIGNES

CHAPITRES	2024	2023	2022	2021	2020
DEPENSES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	167197	106728	185537	142751	160226

CHAPITRES	2024	2023	2022	2021	2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT (FCTVA, DOTATIONS) et EXCEDENTS N-1	443377	276287	346639	90013	109880

LA STATION CARBURANT

26 907 ventes ont été recensées entre le 1er janvier 2024 et le 10 décembre 2024 avec un panier moyen de 51.50 €.

840 000 litres ont été achetés entre le 24 décembre 2023 et le 4 décembre 2024.

Pour la première fois cette année, la station carburant est assujetti à l'impôt société pour un montant de 5 382 €.

TRAVAUX ET PROJETS

Au cours de 2024 différents travaux ont été réalisés :

A la mairie avec le remplacement de toutes les huisseries extérieures afin d'améliorer l'isolation.

Au niveau des semis avec l'installation de la tyrolienne, projet du conseil jeune.

Au cimetière, avec l'aménagement du jardin du souvenir en fin d'année.

Au niveau de l'ancien commerce du Père-Louis qui va devenir en début d'année, le cabinet des orthophonistes.

En raison de l'évolution du climat, les investissements du futur doivent être en cohérence avec l'utilisation plus sobre des Energies fossiles.

La commune mène dans ce cadre plusieurs projets.

Tout d'abord avec le changement du chauffage de l'école, du restaurant scolaire, de la mairie et du logement attenant : un réseau de chaleur avec deux chaudières à pellets seront installées, elles remplaceront la chaudière à fioul qui a trente ans.

Les travaux seront réalisés en 2025 pendant les vacances d'été.

Le remplacement de toutes les huisseries extérieures de l'école est également en projet avec l'isolation des combles et le passage en éclairage LED.

Une étude est également en cours afin d'agrandir la station d'épuration : rester à sa capacité actuelle aboutirait très rapidement à l'impossibilité pour la commune de se développer avec l'interdiction de toute nouvelle construction.

Le projet Sarthe Habitat « La Liberté » au niveau de la Promenade :

Les travaux de viabilisation commenceront courant 2025 avec la construction de 10 logements sociaux pour 2026.

La mise en vente de 28 parcelles viabilisées commencera également en 2026 et s'étalera sur les années suivantes.

Dans la continuité, le conseil municipal reste dans l'esprit de conserver une vitalité certaine, afin de maintenir un développement démographique.

LES TRAVAUX EN 2024

Changement des menuiseries de la mairie : 44 476 €

Pose d'une tyrolienne dans le Bois des Semis : 7 157 €

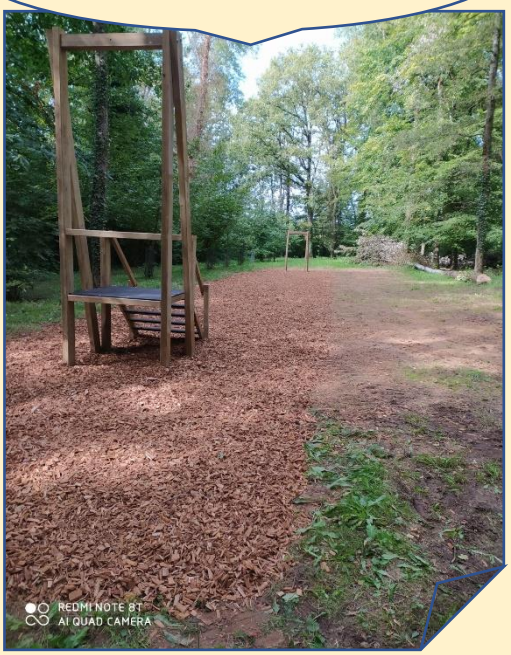

Travaux d'aménagement du cimetière : 22 722 €

PROJETS DE LA COMMUNE EN 2025		
AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'EPURATION	Chiffrage en cours	50% de subvention espérée
RENOVATION DE L'ECOLE	269 447.34 €	59% de subvention demandée
RESEAU DE CHALEUR	230 100.00 €	63% de subvention acquise
LOTISSEMENT DE LA LIBERTE	612 100.00 €	0% de subvention
2 DEFIBRILLATEURS (commerce et stade)	2 364.00 €	0% de subvention

- L'agrandissement de la station d'épuration est impératif au regard du développement de la commune.

- Le réseau de chaleur : Le projet consiste à mettre en place une chaufferie centrale (réseau de chaleur) aux pellets pour alimenter en chauffage 4 bâtiments existants chauffés au propane ou au fioul (mairie, école, restaurant scolaire, un logement appartenant à la commune). L'énergie bois présente un impact différent sur l'environnement par rapport aux énergies fossiles. Le bois est une énergie renouvelable dans le cadre d'une utilisation raisonnée et sa combustion est neutre par rapport au bilan du CO2, ainsi, le bois n'aggrave pas les risques liés à l'effet de serre du changement climatique. L'émission de quantité de gaz à effet de serre est actuellement de 48 000 kg de Co2 pour les bâtiments. La mise en place de la chaufferie permet d'éviter entre 73% et 85% des émission de CO2.

- Le lotissement de « LA LIBERTÉ » : 28 lots et 10 logements sociaux. Le montant de 612 100 € sera échelonné sur plusieurs années.

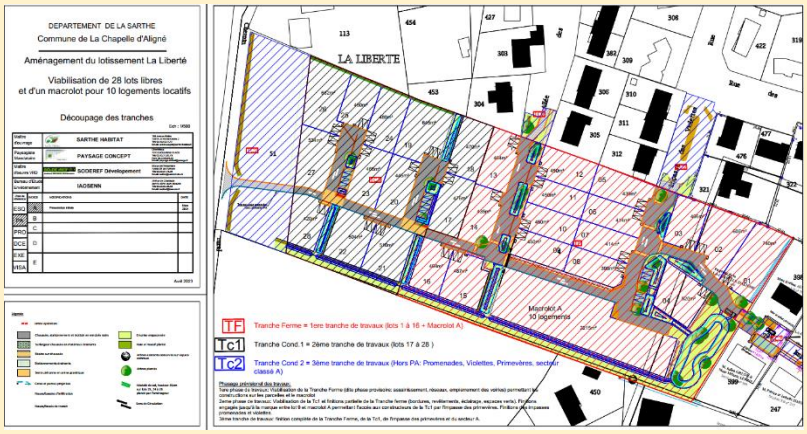
DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Commune de La Chapelle d'Aligné
Aménagement du lotissement La Liberté
Viabilisation de 28 lots libres
et d'un macrolot pour 10 logements locatifs
Découpage des tranches
SARTHE HABITAT
PAYSAGE CONCEPT
SCOEREF Développement
IAGSENN
LA LIBERTE
Macrolot A
10 logements
TF
Tranche Ferme = 1ere tranche de travaux (lots 1 à 16 + Macrolot A)
Tc1
Tranche Cond.1 = 2ème tranche de travaux (lots 17 à 28)
Tc2
Tranche Cond 2 = 3ème tranche de travaux (Hors PA: Promenades, Violettes, Primevères, secteur classé A)

- Défibrillateurs : il a été décidé d'investir dans deux défibrillateurs, l'un sera installé au stade et l'autre aux commerces en plus de celui de la mairie.

- L'en herbage du cimetière : Suite à la loi du 1er juillet 2022, nous ne pouvons plus utiliser de produits phytosanitaires. Il a été décidé de laisser le paturin prendre sa place pour verdir le cimetière. Il s'agit d'une plante de petite taille qui a une haute tolérance aux piétinements et à la sécheresse.

- L'achat de deux cinémomètres : plusieurs habitants nous préviennent régulièrement de la vitesse excessive des véhicules sur tout le territoire. La commune disposera à partir de 2025 de cinémomètres mobiles. Ils affichent la vitesse lors du passage de véhicule, mais pas seulement, ils enregistrent également celle-ci en même temps que l'horaire de passage (sans aucune photo). Ces enregistrements seront régulièrement exploités par la gendarmerie afin de cibler au mieux les contrôles sur la commune. Je tiens à vous faire part de cette démarche qui s'inscrit dans la mise en sécurité des habitants.
Le Maire.

COMICE CANTONALE 2025

La commune de La Chapelle d'Aligné organise cette année le comice Agricole.

Il se déroulera au niveau du bois des semis le 30 et 31 aout 2025.

Cette festivité attire un public nombreux.

Il faut une semaine de mise en place sur le terrain. Nous avons besoin de toutes les personnes de bonne volonté qui le désirent.

C'est l'occasion de partager de bons moments et de mieux se connaitre.

N'hésitez pas à vous inscrire à la mairie.

Des réunions de préparations seront organisées.

La prochaine réunion est ouverte à toute personne intéressée, le 14 janvier 2025 à la salle des fêtes à 20h30.

Celle-ci sera suivie d'un moment convivial.

SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX 2025

LUNDI 6 JANVIER 2025

VENDREDI 7 FEVRIER 2025

VENDREDI 7 MARS 2025

VENDREDI 4 AVRIL 2025

MARDI 6 MAI 2025

VENDREDI 6 JUIN 2025

VENDREDI 11 JUILLET 2025

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025

VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

Vous pouvez retrouver sur le site de la commune, la liste des délibérations actées ainsi que les procès-verbaux des séances. Ces documents sont également disponibles en mairie sur demande.

L'ordre du jour est affiché sur le tableau d'affichage à l'extérieur de la mairie.

Trois agents recenseurs parcourront la commune du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 afin de recenser la population.

LES AGENTS RECENSEURS

Mme MARCHETTI

Mme DRUELLE

Mme LEMERCIER

Elles disposent toutes les trois d'une carte d'agent avec leur photo et leur identité.

Madame Audrey Letheule, la secrétaire générale de mairie, sera la coordinatrice communale.

En cas de souci, vous pourrez la joindre au 02 43 45 51 67 ou en mairie directement le lundi de 10h à 12h, le mardi de 8h30 à 12h, le jeudi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h.

Le recensement par internet est privilégié afin de générer le moins de transaction papier possible.

Est-il obligatoire de répondre à un questionnaire de recensement ?

Le recensement de la population française par l'Insee a lieu à partir du 16 janvier dans différentes parties de la commune. Vous recevrez une feuille de logement ainsi qu'un bulletin individuel à votre domicile. Ces documents vous demandent notamment de renseigner votre âge, votre niveau d'étude ou le degré de confort de votre logement.

L'article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit en effet que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires. La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au secret professionnel. La loi mentionne en outre que les réponses transmises doivent être renseignées avec exactitude.

Que risque-t-on si on ne répond pas au recensement ?

En cas de refus de répondre au questionnaire de recensement de population, vous risquez de recevoir une mise en demeure adressée par la mairie en lettre recommandée. En cas de refus persistant ou de réponse sciemment inexacte à des questions ayant trait à la vie personnelle et familiale, l'article 7 de la loi du 7 juin 1957 prévoit que vous pouvez être sanctionné d'une amende de 38 euros. La procédure de sanction est initiée par une demande du maire adressée au tribunal de police.

Comment répondre au questionnaire de recensement en ligne ?

Il est possible de répondre au questionnaire sur internet via le site : www.lerencesementetmoi.fr.

Les agents recenseurs distribuent désormais un document avec un code d'accès au questionnaire de recensement numérique. Il est toutefois toujours possible de répondre au questionnaire de recensement sur format papier : dans ce cas, l'agent recenseur remet sur place le document à remplir et viendra le récupérer quelques jours plus tard.

Quelle est la date limite pour répondre au recensement ?

La législation impose également aux déclarants de répondre au questionnaire de recensement dans certains délais. Les envois des formulaires ont lieu courant janvier. Le recensement de la population commence le 16 janvier, le passage d'un agent recenseur pouvant être annoncé par courrier quelques jours avant sa venue. Les personnes recensées ont plusieurs semaines pour répondre, avec des dates butoirs à respecter. Voici les dates du recensement 2025 en France métropolitaine :

- Du 16 janvier au 15 février

Comment savoir si j'ai affaire à un agent du recensement ?

Lors des campagnes de recensement, l'Insee met en garde contre des usurpateurs d'identité se faisant passer pour des agents de l'Insee à des fins commerciales ou en vue de s'introduire au domicile des particuliers. Il est ainsi rappelé :

- Que les agents recenseurs qui se présentent au domicile des particuliers doivent présenter une carte officielle.

Lors du recensement, certains foyers seront amenés à répondre à une enquête famille :

Tous les dix ans environ, l'Insee associe au recensement de la population une enquête de grande ampleur pour mieux comprendre la diversité des situations et des trajectoires familiales (familles recomposées ou monoparentales, séparations et remises en couple, maternités tardives…) et les modes de vie des familles (lieu de résidence des enfants de parents séparés, contacts et solidarités au sein des familles…).
Pour cela, l'enquête Familles comporte quelques questions...
... les principaux événements de votre vie familiale, comme : Quand êtes-vous parti(e) de chez vos parents ? Quand vous êtes-vous mis(e) en couple ? Quand avez-vous eu vos enfants ?

… les membres de votre famille avec lesquels vous ne vivez pas, comme : À quelle fréquence voyez-vous vos parents ? Combien avez-vous de frères et sœurs ? Avez-vous des petits-enfants ?

Ces questions sont indispensables pour décrire la situation des familles en France aujourd'hui et répondre au mieux à leurs besoins.

- **En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la mairie au 02.43.45.51.67.**

1- La cotisation de votre Complémentaire Santé vous semble élevée ?

Suite à l'intervention de votre Mairie, et grâce à la démarche « d'assurances santé et dépendance pour votre commune », vous avez accès, à tarif avantageux, à deux couvertures optimales :

- une assurance santé simple et modulable qui s'adapte à toute les situations.

- une assurance dépendance pour accompagner financièrement et humainement la perte d'autonomie.

Dans le domaine de la Santé, la Mairie souhaite maintenir votre pouvoir d'achat en facilitant votre accès à la Complémentaire Santé et au financement de la perte d'Autonomie :

1- La cotisation de votre Complémentaire Santé vous semble élevée ?
La Mairie vous informe d'une proposition aux habitants de la commune d'une réduction spéciale sur le Contrat de Complémentaire Santé (jusqu'à - 20 %). Elle concerne les retraités, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, auto-entrepreneurs, employés communaux…

2 - Vous souhaitez rester vivre chez vous le plus longtemps possible même en cas de dépendance ?

Aujourd'hui plus de 1,5 million de personnes sont en perte d'autonomie. Préparer son financement vous permet :

- De vivre le plus longtemps possible à domicile et de faciliter votre quotidien, ainsi que celui de vos proches par une rente garantie à vie :

– Pour vous et votre proche en cas de perte d'autonomie : un bilan d'adaptation du logement, un auxiliaire de vie, des conseils de professionnels de santé.

– Pour votre proche aidant, une aide personnalisée dans les démarches administratives, des conseils pratiques….

Les coordonnées du référent pour ces démarches sont disponibles à la Mairie.

Réso'Ap
Accompagnement Proximité & Solidarité

Accompagnement et Solidarité au service des personnes sans moyen de mobilité

« Un réseau pour aider et être aidé »

L'association RESO'AP, (REseau SOcial d'Aides à la Personne) créé par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement, est une association de transport solidaire. Au-delà du transport, l'association apporte une solution d'accompagnement pour tous les déplacements. Un des objectifs de l'association est de créer du lien social.

Comment cela fonctionne ?

Grâce à un réseau de bénévoles de proximité, il permet à des personnes isolées de conserver de l'autonomie et une mobilité pour se rendre chez le médecin, faire ses courses, faire des démarches administratives, rendre visite à un proche, aller chez le coiffeur…

L'association RESO'AP se charge de mettre en relation un bénéficiaire avec un bénévole qui accepte de faire l'accompagnement. Elle fournit une assurance qui couvre les véhicules en cas d'incidents pendant les accompagnements.

Les frais de déplacement des bénévoles, sont alors indemnisés à hauteur de 4 € pour un accompagnement jusqu'à 10 km, 5,5 € pour un accompagnement entre 11 et 15 km, puis 0,35 €/kilomètre effectué à partir de 16 km.

Le bénéficiaire est uniquement facturé pour les km effectués entre son domicile et son lieu de RDV, selon une grille tarifaire (exemple : moins de 10 km→12 €, de 16 à 20 km→16,5 €, …)

Qui sont les bénéficiaires ?

Ce dispositif s'adresse à toutes et tous, quel que soit le régime de protection, et vise à rompre l'isolement social et géographique. Les destinations sont propres à la vie courante ; « faire les courses, aller à un rendez-vous médical, se rendre à l'auto-école, se rendre à un entretien d'embauche, aller chez son coiffeur, visiter un proche, etc.... »

Après inscription au sein de l'association (cotisation annuelle 10 €), le bénéficiaire contacte l'association au plus tard, trois jours ouvrés avant l'accompagnement souhaité.

Qui sont les bénévoles ?

Pour devenir bénévoles, il faut disposer d'un permis de conduire, avoir un peu de temps libre et surtout aimer le contact. Des rencontres de bénévoles sont organisées par l'association et des formations sont mises en place.

Si vous cherchez une solution pour vous déplacer ou si vous souhaitez devenir bénévole à Réso'Ap, veuillez contacter le standard au 02 43 39 44 49
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h sauf le mercredi après-midi).
contact@resoap.fr
30, rue Paul Ligneul – 72032 LE MANS CEDEX 9

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE
Tel : 02-43-45-51-67

Mail : mairie@lachapelledaligne.com

Lundi de 10h à 12h
Mardi de 8h30 à 12h
Mercredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h
Jeudi de 8h30 à 12h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h
Samedi de 8h30 à 12h, fermée le dernier samedi du mois

AGENCE POSTALE
Tel : 02-43-45-50-62
Du mardi au jeudi de 8h45 à 12h15
Le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 17h30 à 19h30

POLE SANTE SARTHE ET LOIR :
02-44-71-30-00

MEDECINS :
Mr MARVAKOV : 02-43-45-10-10
Mme DOUILLARD : 02-43-45-10-10

PHARMACIE :
Mme BRIANCEAU : 02-43-45-54-00

INFIRMIER :
M DEJONGHE : 06-51-50-31-37

ORTHOPHONISTES :
Mme Lucie CORPEL 06-08-93-13-04
Mme Maëlle LE TOUX 06-30-09-66-21

KINESITHERAPEUTES :
M et Mme Natalia et Piotr KARAS 06-86-73-43-30

ECOLE DE L'ARGANCE :
02-43-45-52-01

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE : 3919

ENFANCE EN DANGER : 116 111

MEDECINS DE GARDE : 116 117

SOS MEDECINS : 3624

TROUVER UNE PHARMACIE DE GARDE : 3237

BOULANGERIE L'ATELIER DES SENS : 02-43-94-48-26

EPICERIE-BOUCHERIE LE PERE LOUIS : 02-43-45-79-06

COIFFEUR – LOOK COIFFURE
02-43-45-51-78